



## Pourquoi adhérer à AFNOR ?

AFNOR est une association reconnue d'utilité publique en charge d'une mission d'intérêt général pour la promotion, le développement et la diffusion de la normalisation volontaire. L'association AFNOR représente la France dans les instances de normalisation européennes et internationales.

Adhérer à AFNOR, c'est bénéficier d'avantages en exclusivité !

Confiance



Qualité



Responsabilité



Collectif



Contactez l'équipe Relations Adhérents au 01 41 62 85 00 ou [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

AFNOR - Département Vie Associative - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

## Gagner en efficacité grâce au réseau

- Enrichir votre réseau en rencontrant des adhérents issus de tous secteurs d'activités qui pourront devenir vos partenaires
- Augmenter la visibilité de votre entreprise auprès du réseau (ex : annuaire ...)

## Valoriser votre entreprise face à la concurrence

- Afficher le logo « Adhérent AFNOR » sur vos supports et contributions
- Intervenir ou devenir partenaire d'un événement organisé par AFNOR
- Participer aux Trophées Or Normes : candidater ou participer au comité de sélection

## Garder une longueur d'avance

- Avoir la primeur sur les sujets de veille stratégique en lien avec l'actualité normative
- Assister à des web-conférences et rencontres thématiques
- Accéder à la version numérique du magazine de l'association « Enjeux »

## Bénéficier de réductions sur :

- Commissions de normalisation (hors électrotechnologie) et Plateformes d'Echanges
- Normes à l'unité, ouvrages papiers, abonnements aux solutions d'accès et de veille normative
- Formations intra et inter-entreprises
- Accès gratuit à la formation "Connaître la normalisation"

## Influencer les stratégies de normalisation

- Accéder aux organes de gouvernance de l'association : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation (CCPN)
- Accéder aux Comités Stratégiques de normalisation (CoS) et à leur présidence
- Avoir un accès privilégié à la présidence de Comité Technique ou de Sous-Comité de Normalisation européen ou International

### Bon à savoir :

Les services sont accessibles à tout salarié de l'organisme adhérent

Contactez l'équipe Relations Adhérents au 01 41 62 85 00 ou [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

AFNOR - Département Vie Associative - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

À retourner à **AFNOR - Département Vie Associative**  
 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex  
[adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

Voici toutes les informations concernant mon entreprise/organisme pour vous permettre d'enregistrer cette adhésion

<b>Raison sociale</b>			
<b>Secteur d'activité</b>			
<b>Adresse complète</b>			
<b>Code postal</b>		<b>Ville</b>	
<b>Code NAF</b>		<b>Siret complet</b>	
<b>N° de TVA intracommunautaire</b>			
<b>Tél.standard</b>			
<b>Site internet</b>	http://		
<b>Email général</b>			

Important : Si vous souhaitez que votre entreprise/organisme ne figure pas dans l'annuaire des adhérents sur le web AFNOR, veuillez cocher la case ci-contre

**Afin de déterminer le montant de la cotisation à l'association AFNOR,**

<b>Je déclare</b>			
<b>Pour les entreprises</b>	chiffre d'affaires France* :		
<b>Pour les organisations professionnelles</b>	nombre d'adhérents :		
<b>Pour les fédérations professionnelles</b>	poids économique du secteur (en €) :		
<b>Adresse de facturation</b> (si différente de l'adresse ci-dessus)			

\*Justificatif à fournir : dernier compte de résultat France disponible

L'adhésion sera considérée comme définitive après avis et acceptation de la candidature par le Conseil d'administration AFNOR. La cotisation couvre l'année civile (1er janvier au 31 décembre), quelle que soit la date d'adhésion ou de renouvellement. En fin d'année N, le barème pour l'année N+1 est envoyé au correspondant de l'adhésion, ainsi qu'un formulaire de déclaration de données permettant d'identifier le montant de l'adhésion, à retourner à [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org) avant le 15 décembre de l'année N. A défaut de réception ou en l'absence de demande de résiliation, le montant de la cotisation de l'année N+1 est renouvelé par tacite reconduction sur la base des dernières données connues.



**Contactez l'équipe Relations Adhérents au 01 41 62 85 00 ou [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)**  
 AFNOR - Département Vie Associative - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

## Complétez le formulaire ci-dessous :

Le correspondant permanent pour l'adhésion\*\* sera :

Prénom		Nom	
Fonction			
Tél. direct		E-mail	

\*\*Personne désignée par l'entreprise/organisme comme correspondant permanent de l'Association AFNOR.

## Vous souhaitez partager les informations liées à l'adhésion avec vos collaborateurs ?

Prénom		Nom	
Fonction			
Tél. direct		E-mail	

Prénom		E-mail	
Fonction			
Tél. direct		Nom	

Prénom		Nom	
Fonction			
Tél. direct		E-mail	

Cachet et signature :

Date	
Nom	
Fonction	
Code client	

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire à l'examen de votre demande, faite à AFNOR, et le cas échéant à l'envoi d'informations commerciales. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant vos données. Toutes les informations détaillées sur l'usage de vos données et l'exercice de vos droits figurent dans la charte relative à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée d'AFNOR.



Contactez l'équipe Relations Adhérents au 01 41 62 85 00 ou [adherent@afnor.org](mailto:adherent@afnor.org)

AFNOR - Département Vie Associative - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex